



Québec, le 18 octobre 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des conseils d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres des conseils d'administration,

Objet : Formation obligatoire des membres des conseils d'administration

La mise en œuvre de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires entreprend sa deuxième année et vous serez à l'avant-plan du processus décisionnel de vos centres de services scolaires respectifs.

Comme prévu par la loi, les membres des conseils d'administration s'engagent à suivre une formation obligatoire, développée à leur intention avec le soutien de l'École nationale d'administration publique et expliquant le fonctionnement des conseils et le rôle de chacun dans ceux-ci. Les comités de gouvernance et d'éthique des centres de services scolaires sont mandatés pour s'assurer du respect de cette obligation. Un webinaire présentant le contenu de la formation aura lieu le mardi 2 novembre 2021 à 19 h pour soutenir les membres dans leur appropriation de la structure de la formation et de la plateforme. Les détails concernant les modalités de participation à cette rencontre seront communiqués ultérieurement.

Les membres poursuivant leur mandat, quant à eux, constateront que le contenu de cette formation s'avère toujours d'actualité. Il peut donc être consulté à tout moment; il sera utile de vous y référer fréquemment. Le Ministère a également développé un plan d'accompagnement spécifique pour cette deuxième année de mise en œuvre par la diffusion de six courtes publications étalées sur l'ensemble de l'année ayant pour objectif de préciser et de réinvestir le contenu de la formation.

Les nouvelles administratrices et les nouveaux administrateurs des conseils d'administration doivent s'inscrire sur la plateforme développée par l'ENAP afin de suivre leur formation obligatoire. La procédure d'inscription et d'obtention des codes d'accès est expliquée dans le guide annexé au présent courriel. Pour toute question additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Jessica Lebel à l'adresse suivante : jessica.lebel@enap.ca. De plus, nous vous rappelons l'importance de tenir à

jour les coordonnées des membres des conseils d'administration dans le système GDUNO, en y inscrivant notamment les noms et fonctions des nouveaux administrateurs.

De nombreuses étapes seront à franchir par votre conseil d'administration dans les prochains mois, en lien avec les moments forts de l'année scolaire. N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe ministérielle de la gouvernance scolaire pour toute question ou tout besoin complémentaire : gouvernance@education.gouv.qc.ca.

Que l'année scolaire 2021-2022 soit fructueuse, animée et ancrée dans la réussite scolaire des élèves. Bon succès à votre conseil d'administration!

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

La sous-ministre adjointe,

A handwritten signature in blue ink that reads "Stéphanie Vachon". The signature is written in a cursive style.

Stéphanie Vachon

p. j. 1